



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTION A VOCATION CULTURELLE

Conformément aux articles L 123-19 et R 123-46-1 du Code de l'environnement, la Mairie de Ploumagoar va procéder à une participation du public par voie électronique dans le cadre de la construction d'une salle multifonctions à vocation culturelle à compter du mercredi 3 avril au jeudi 2 mai 2024 soit pour une durée de 30 jours.

Considérant la décision tacite de la MRAE transmis le 27 février 2024

La personne morale responsable du projet est la Mairie de Ploumagoar représentée par Monsieur Echevest en qualité de Maire de Ploumagoar.

- Le dossier de participation du public par voie électronique sera disponible à l'adresse suivante : www.ville-ploumagoar.fr/ma-ville/participation-publique
- Les documents papiers seront consultables sur simple demande aux heures d'ouverture de la Mairie de Ploumagoar.
Le public pourra y consigner ses observations et ses propositions par mail sur l'adresse salle-multifonctions@participation-publique-ville-ploumagoar.fr
- Les conclusions de la procédure de participation du public seront consultables sur le site www.ville-ploumagoar.fr/ma-ville/participation-publique

Ces informations seront disponibles pendant une période de quatre mois.

Une fois la procédure de participation du public achevée, le projet de construction de la salle multifonctions, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, fera l'objet d'un arrêté de permis de construire délivré au nom du Maire.